

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation en République démocratique du Congo - Affaire *Le Procureur c. Thomas*
4 *Lubanga Dyilo* – n° ICC-01/04-01/06
5 Procès
6 Audience publique
7 Lundi 17 mai 2010
8 L'audience est présidée par le juge Fulford
9 **(L'audience est reprise à huis clos dans la salle d'audience n°2 à 14 h 46) Reclassifiée en*
10 *audience publique*
11 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. - Veuillez vous asseoir.
12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour.
13 Le 11 mai 2010, document 2431, le Greffe a déposé confidentiellement son rapport
14 sur les questions d'interprétation swahilie.
15 La seule justification pour déposer ce rapport de manière confidentielle était la
16 suivante : une erreur avait été commise dans la gestion du procès-verbal. À notre
17 avis, cela ne constitue pas un motif suffisant pour déposer un rapport de ce type de
18 manière confidentielle. Nous demandons, par conséquent, que ce rapport soit
19 requalifié comme étant un rapport public.
20 Qu'on fasse entrer le témoin, s'il vous plaît.
21 (*Le témoin est introduit au prétoire*)
22 Audience publique ou huis clos partiel ?
23 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Audience
25 publique, s'il vous plaît.

1 (Passage en audience publique à 14 h 50)

2 (L'accusé est introduit au prétoire)

3 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique,
4 Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Rebonjour,
6 Monsieur.

7 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) : Bonjour.

8 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

9 QUESTIONS DU PROCUREUR

10 PAR M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

11 Q. Monsieur le témoin, avant la pause, vous avez décrit comment le
12 commandant Kisembo et d'autres sont venus dans votre école pour emmener... vous
13 emmener, ainsi que d'autres enfants, au camp d'entraînement de Katoto. Et vous
14 décriviez les deux véhicules avec lesquels ils sont arrivés. Vous souvenez-vous si ces
15 véhicules étaient ouverts à l'arrière, ou est-ce qu'ils étaient fermés à l'arrière ?

16 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

17 R. S'agissant de ces véhicules, le véhicule de couleur blanche était ouvert à
18 l'arrière, tandis que le véhicule rouge était fermé.

19 Q. Et est-ce que vous êtes monté dans le véhicule rouge, ou dans le véhicule
20 blanc ?

21 R. Je suis monté dans le véhicule de couleur rouge.

22 Q. Est-ce que le commandant Kisembo et les autres soldats sont également
23 montés dans le véhicule rouge avec vous ?

24 R. M. Kisembo avait son véhicule, de marque Stout, tout terrain.

25 Q. Est-ce que certains soldats sont entrés avec vous dans ce véhicule rouge ?

1 R. Oui.

2 Q. Est-ce que le commandant Kisembo ou d'autres soldats vous ont dit, ainsi
3 qu'aux autres enfants, où ils vous emmenaient ?

4 R. Non, ils ne n'ont... ils ne... nous ont pas expliqué là où ils nous emmenaient.
5 Ils nous ont seulement embarqués dans ce véhicule.

6 Q. Est-ce que les soldats vous ont parlé, au moment où ils vous emmenaient ?

7 R. Nous leur avons posé la question de savoir où ils nous embarquaient, mais
8 aucune réponse ne nous a été fournie. Nous avons seulement embarqué à bord de ce
9 véhicule.

10 Q. Est-ce qu'ils vous ont dit quoi que ce soit, à vous ou aux autres enfants,
11 pendant que vous étiez emmenés dans ce véhicule ?

12 R. Tout au long du trajet, rien ne nous a été communiqué. Aucune parole ne
13 nous a été adressée, de leur part.

14 Q. Est-ce que vous vous souvenez si, parmi les enfants, il y avait des filles et des
15 garçons ?

16 R. Oui. Ils ont emmené des garçons ainsi que des filles.

17 Q. Lorsque le véhicule rouge — dans lequel vous vous trouviez — s'est arrêté, à
18 ce moment-là, est-ce que les soldats vous ont dit quelque chose, à vous et aux autres
19 enfants ?

20 R. Lorsque nous sommes arrivés à destination, nous avons été débarqués dans
21 un camp de militaires qui a été construit sur un terrain de football à Katoto. On nous
22 a donc débarqués. Notre groupe d'enfants de même... de la même école... a été mis
23 sous un groupe... a été confié à un groupe de militaires qui devait assurer la
24 formation militaire. Et on nous a mis tous ensemble.

25 Q. Donc, lorsqu'on vous a fait descendre de ce véhicule, est-ce que vous avez été

1 séparés en différents groupes ou est-ce que vous êtes restés un seul et même groupe
2 qui était censé, ensuite, faire la formation ?

3 R. Nous avons été divisés en groupes. Le groupe dans lequel je me trouvais a été
4 divisé en deux groupes. Donc, il s'agit de ceux qui étaient dans le même véhicule que
5 moi. D'autres enfants de l'autre groupe ont été emmenés quelque part ailleurs — et
6 j'ignore cet endroit.

7 Q. Et vos deux amis dont vous avez parlé tout à l'heure, est-ce qu'ils ont été
8 placés dans votre groupe ou dans un autre groupe ?

9 R. S'agissant de mes amis, nous sommes restés ensemble ce jour-là.

10 Q. Est-ce que votre groupe avait un chef, un commandant ?

11 R. Oui, nous avions un commandant.

12 Q. Est-ce que vous vous souvenez du nom de votre commandant ?

13 R. À l'époque, mon commandant était M. Kisembo, et c'est lui qui nous encadrait.

14 Q. Lorsque vous êtes arrivés dans ce camp, est-ce qu'il y avait déjà d'autres
15 soldats là-bas ?

16 R. Oui, il y avait d'autres soldats qui étaient bien formés — ils avaient reçu la
17 formation bien avant notre arrivée. Et nous étions tous ensemble.

18 Q. Et comment pourriez-vous dire que ces soldats avaient déjà suivi une
19 formation ?

20 R. Les militaires que nous avons trouvés sur place avaient des tenues militaires
21 et ils avaient également des fusils, et c'est eux qui assuraient notre formation
22 militaire. Ils nous ont, entre autres, appris comment faire la marche comme des
23 militaires, ainsi que d'autres exercices relatifs à la formation militaire.

24 Q. Vous souvenez-vous du nom de certains de ces formateurs ?

25 R. Je me souviens d'un nom, c'est celui d'Abelanga. C'est la seule personne que

1 je connaissais parmi ceux-là qui ont assuré notre formation.

2 Q. Est-ce que la formation a commencé dès que vous êtes arrivés au camp ?

3 R. Le jour où nous sommes arrivés au terrain de Katoto, j'ai passé deux jours à
4 cet endroit et j'ai... je me suis enfui. Et, par la suite, lorsqu'il y a eu des affrontements
5 à Katoto, on nous a tous appelés. Moi, j'avais pris la fuite vers... vers Centrale. Et
6 lorsque je suis arrivé à Centrale, on a appelé tout le monde, on leur a demandé de
7 venir et de se présenter à Katoto. Et lorsque nous sommes arrivés là, c'était la
8 deuxième fois que je me présentais à cet endroit. Et c'est à ce moment-là que j'ai été
9 emmené à Nizi.

10 Q. Avant que nous ne parlions de la deuxième fois où vous êtes allé à Katoto, je
11 voudrais terminer de parler de la première fois où vous étiez là-bas.

12 Est-ce que vous avez suivi vous-même une formation militaire pendant les deux
13 jours que vous avez passés à ce camp de Katoto, la première fois ?

14 R. Oui. Pendant ces deux jours que j'ai passés à Katoto, mon groupe, ainsi que
15 d'autres militaires qui assuraient notre sécurité, ont été envoyés en brousse pour
16 chercher de la paille. C'est à ce moment-là que j'en ai profité pour m'enfuir.

17 Q. Pourquoi avez-vous décidé de vous enfuir ?

18 R. Je me suis dit qu'il fallait prendre la fuite parce que je pensais que cette
19 formation serait dure et je ne pouvais pas la supporter. Et nous avons pris la fuite à
20 deux. Nous étions à deux à prendre la fuite. C'est de cette façon que je me suis sauvé.

21 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, est-ce que je peux
22 poser une question à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos partiel.

24 *(*Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 05*) Reclassifié comme audience publique

25 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel,

1 Monsieur le Président.

2 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

3 Q. Quel était le nom de la personne avec laquelle vous vous êtes enfui ?

4 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

5 R. J'ai oublié le nom de cet individu. On a étudié ensemble et nous nous sommes
6 retrouvés dans un même groupe. Et lorsqu'on nous a envoyés chercher de la paille,
7 je... nous nous sommes retrouvés et nous avons pris la fuite ensemble, mais j'ai
8 oublié son nom.

9 Q. Merci.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Audience publique.
11 (*Passage en audience publique à 15 h 06*)

12 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique,
13 Monsieur le Président.

14 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

15 Q. Vous souvenez-vous de combien de jours, de semaines, de mois, à peu près,
16 après que vous ayez été emmené au camp de Katoto pour la première fois, à quel
17 moment vous êtes retourné là pour la seconde fois ?

18 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

19 R. Lorsque je me suis enfui après deux jours, j'ai passé un certain temps, mais
20 c'était, je pense, après un mois... une semaine, plutôt. J'ai passé une semaine. Et à
21 Katoto, des affrontements ont éclaté. Moi, je m'étais dirigé vers Centrale. Et tous
22 ceux qui se trouvaient à Centrale sont retournés à Katoto. Et donc, je me suis
23 retrouvé à Katoto pour la deuxième fois. On m'a embarqué dans un véhicule pour
24 aller à Nizi.

25 Q. D'après ce que vous venez de dire, est-ce exact que, après avoir quitté le camp

1 pour la première fois, vous avez passé environ une semaine dans le village de Katoto
2 avant que le conflit n'éclate et, ensuite, vous vous êtes enfui vers Centrale ; est-ce
3 cela ?

4 R. Non. Je me suis enfui et, par la suite, « j'ai » retourné à Katoto. J'y étais une
5 semaine. Après une semaine, des affrontements ont éclaté à Katoto. Et je me suis
6 enfui vers une vallée, tout près du marché de Katoto, avec mon petit frère. Et nous
7 sommes arrivés au marché de Katoto. Nous nous sommes cachés dans un restaurant.
8 Et lorsque nous avons vu les Lendu arriver, mon petit frère est sorti. Et moi, je suis
9 resté dans ce restaurant.

10 Q. Et à quel moment êtes-vous parti du restaurant ?

11 R. Après cette bataille, lorsque je me suis rendu compte que l'UPC venait de
12 repousser les Lendu, c'est à ce moment-là que j'en ai profité pour sortir de ma
13 cachette. Et j'ai suivi d'autres membres de la population qui s'enfuyaient
14 vers Centrale. Je les ai suivis et je me suis retrouvé à Centrale.

15 Q. Est-ce que vous avez retrouvé votre petit frère ?

16 R. Lorsque nous nous sommes cachés dans ce restaurant, mon petit frère a eu
17 peur. Il est sorti. Et il cherchait une autre cachette. Et il a été aperçu par des Lendu.
18 Et ces derniers l'ont tué. Moi, j'étais toujours dans ma cachette.

19 Q. Lorsque vous êtes arrivé à Centrale, qu'avez-vous fait ?

20 R. Avant d'arriver à Centrale, je m'étais caché dans ce restaurant qui se trouvait à
21 la place du marché de Katoto. Et, après les affrontements, lorsque je me suis rendu
22 compte qu'il y avait des militaires de l'UPC qui pourchassaient les Lendu, je suis
23 sorti de ma cachette et je me suis enfui vers Centrale.

24 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je poser une question à huis clos
25 partiel ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos partiel, s'il
2 vous plaît.

3 **(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 13)* Reclassifié comme audience publique

4 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel,
5 Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Madame Samson.

7 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

8 Q. Je... (Expurgé), je n'ai plus qu'une seule question au sujet de votre petit frère
9 qui a été tué : comment s'appelait-il ?

10 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

11 R. Mon petit frère s'appelait (Expurgé).

12 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Audience
14 publique, s'il vous plaît.

15 (*Passage en audience publique à 15 h 14*)

16 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vous en prie.

18 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

19 Q. Et où vous êtes-vous rendu à Centrale ? Est-ce que vous êtes allé dans une
20 maison ou quelque part ailleurs ?

21 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

22 R. Lorsque je suis arrivé à Centrale, nous nous sommes regroupés dans un
23 terrain de football. Un grand nombre de la population est resté à cet endroit, et c'est
24 là que j'étais.

25 Q. Avez-vous vu des soldats de l'UPC à Centrale ?

1 R. Oui, j'ai trouvé le commandant Bosco qui était à Centrale. Nous étions non
2 loin de son camp, à Centrale.

3 Q. Connaissez-vous d'autre nom sous lequel serait connu Bosco ?

4 R. J'entends toujours parler de Bosco Kangada (*Phon.*). Voilà le nom que je
5 connais selon ce que plusieurs personnes disaient.

6 Q. Pourriez-vous répéter une nouvelle fois, s'il vous plaît, le nom complet de
7 Bosco — clairement dans le micro, s'il vous plaît ?

8 R. Il s'appelle Bosco Kaganda (*Phon.*).

9 Q. Bosco ou d'autres vous ont-ils parlé lorsque vous étiez à Centrale ?

10 R. Lorsque nous sommes arrivés à Centrale, il n'a pas parlé avec moi. Il n'a parlé
11 qu'à la population tout entière. Moi aussi, j'entendais ce qu'il disait. Voilà ce qu'il
12 disait : « Nous devrions rentrer à Katoto parce qu'il y a des militaires de l'UPC qui
13 ont pris Katoto. » Il a dit : « S'il y a des gens qui ont fui de Katoto, de... ils devront
14 rentrer à Katoto parce que les combats avaient pris fin et que ce sont les éléments de
15 l'UPC qui contrôlaient Katoto. » Plusieurs personnes alors ont tenté de rentrer à
16 Katoto, moi y compris.

17 Q. Vous avez déjà dit qu'à votre retour à Katoto, à un moment, vous êtes... vous
18 avez réintégré le camp militaire ; mais comment ça s'est passé ?

19 R. Nous sommes arrivés à Katoto le soir. C'était vers 16 heures, 17 heures. Voilà
20 l'heure à laquelle nous sommes rentrés à Katoto. Nous avons passé la nuit à côté du
21 camp de Kisembo — toujours à Katoto.

22 Le lendemain matin, très tôt le matin, on a convoqué une réunion, une parade, où on
23 demandait à ce que tous les éléments puissent se rencontrer à ce lieu-là. On a
24 également appelé la population civile à cette rencontre.

25 Q. J'ai une question liée à Bosco Kaganda (*Phon.*). Savez-vous quelle était sa

1 fonction ou son titre au sein de l'UPC ?

2 R. Oui. Il avait comme fonction : commandant chargé des opérations.

3 Q. Vous venez de dire que, le matin suivant, après avoir passé la nuit à côté du
4 camp de Kisanga, une réunion a été convoquée ; mais savez-vous qui a convoqué
5 cette réunion ?

6 R. Le soir, lorsque nous sommes arrivés là-bas — la nuit —, Bosco est venu de
7 Centrale. Il est arrivé à Katoto. C'étaient donc Bosco et Kisembo qui ont convoqué
8 cette rencontre. Il y avait également des militaires qui passaient partout et qui
9 convoquaient tout le monde : enfants, femmes, même les vieillards. Tout le monde
10 devrait aller dans le camp des militaires parce qu'il y avait des autorités ou des chefs
11 qui avaient une information à donner. Alors, parce qu'on a convoqué une rencontre,
12 moi aussi, j'y suis allé.

13 Q. Et avez-vous vu ces responsables militaires qui avaient des annonces à faire ?

14 R. Oui. À cette époque, il s'agissait du chef de quartier de Katoto. C'est à lui
15 qu'on a donné la charge ou la responsabilité de se promener partout dans la localité,
16 informer la population, inviter la population au camp des militaires, les informer
17 qu'il y avait une rencontre au camp des militaires.

18 Q. Quel était le nom du responsable du quartier de Katoto ?

19 R. J'ai déjà oublié le nom du chef de quartier.

20 Q. Et cette réunion a eu lieu au camp militaire de Katoto, n'est-ce pas ?

21 R. Oui, cette réunion s'est déroulée au camp de Katoto.

22 Q. Et qui a parlé pendant cette réunion ?

23 R. C'étaient le commandant Bosco et le commandant Kisembo. Ce sont eux qui
24 ont parlé devant le public.

25 Q. Pouvez-vous nous dire ce qu'ils ont dit ?

1 R. Oui. Voici ce qu'ils ont dit : « Est-ce que nous reconnaissons que nous sommes
2 en train de disparaître ? » Voilà ce qu'ils ont dit devant le public. Ils ont dit ceci :
3 « Nous sommes... » Ils sont venus prendre l'enfant. Ils ont mis de côté l'adulte — ils
4 ont mis de l'autre côté. Et ils ont choisi l'enfant ou les enfants qui avaient la force et
5 ils les ont fait monter dans un véhicule.

6 Q. La première fois que vous avez été dans le camp militaire de Katoto, vous
7 avez dit que les commandants Kisémba et Abelanga étaient sur place ; est-ce qu'ils
8 ont participé également à cette réunion au camp de Katoto ?

9 R. Le jour de la réunion, je n'ai pas vu Abelanga. J'ai... J'ai... Je n'ai vu que les
10 commandants Bosco et Kisémba, y compris un autre Patrick.

11 Q. En fait, vous aviez déjà mentionné le commandant Kisémba. C'est mon erreur.
12 C'est... C'est moi qui ne l'ai pas entendu la prochaine... la première fois que vous en
13 avez parlé. Pardon.

14 Donc, vous dites que les commandants Bosco et Kisémba ont divisé le groupe,
15 séparant les adultes des autres, et que les enfants forts ont été obligés à monter dans
16 un véhicule. Pourriez-vous décrire à la Cour comment ces enfants ont été forcés à
17 monter dans ce véhicule ?

18 R. C'était notre groupe. Je faisais partie de ce groupe. Voilà. C'est à cette occasion
19 qu'ils sont venus nous prendre pour nous amener à Nizi. Nous devrions aller à Nizi
20 suivre une formation.

21 Q. Donc vous êtes dans la réunion, et vous entendez les commandants Kisémba
22 et Bosco parler. Puis, le groupe est divisé. Et comment se fait-il que vous, finalement,
23 avez été mis dans ce véhicule ?

24 R. Avant de nous faire monter dans le véhicule, ils ont pris le groupe dans lequel
25 je faisais partie, ils nous ont dit... ils nous ont ordonné de monter dans le véhicule.

1 Avant de monter dans le véhicule, nous avons posé la question de savoir où est-ce
2 que nous allons, parce que nous sommes en train de partir sans savoir où. À ce
3 moment-là, le commandant Bosco a dit ceci : « Quiconque tentera de poser une
4 question, ou refusera de monter dans ce véhicule, laissez-les. Et lorsque tout le
5 monde aura déjà monté dans le véhicule, et que tout le monde partira, cette
6 personne qui va rester saura (*Phon.*) de lui-même qui va l'enterrer. »

7 Q. Comment avez-vous compris ses paroles, lorsqu'il a dit : « Si quelqu'un va
8 rester... saura lui-même qui va l'enterrer » ? Qu'est ce que... Comment vous avez
9 compris ça ?

10 R. Lorsque Bosco a dit que « Quiconque refusera de monter le véhicule,
11 laissez-les. Et lorsque le véhicule va partir et que cette personne va rester, alors cet
12 homme, lui-même, il saura qui va l'enterrer ; lorsqu'il va rester seul, là-bas. Et il
13 saura lui-même qu'est-ce qui va lui... arriver sur lui. »... Lorsqu'il a dit cela, plusieurs
14 personnes ont eu peur de ses déclarations, et tout le monde est monté à bord du
15 véhicule.

16 Q. Est-ce que Bosco, Kisembo et les autres militaires de l'UPC portaient des
17 armes, ce jour-là ?

18 R. Oui. Ils étaient armés.

19 S'ils n'étaient pas armés, plusieurs personnes « n'auraient » pas monté à bord des
20 véhicules ce jour-là. Les gens avaient peur parce qu'ils étaient armés, parce qu'ils
21 avaient des fusils.

22 Q. Est-ce que vous connaissez, ou vous reconnaissez, vous..., personnellement,
23 les autres enfants qui sont montés dans les véhicules ce jour-là ?

24 R. Nous sommes entrés dans les véhicules, moi, (*Expurgé*); il y avait
25 également (*Expurgé*), lui, est monté à bord d'un autre véhicule. (*Expurgé*),

1 ainsi que moi-même, nous avons pris place à bord d'un même véhicule.

2 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, pourrais-je
3 demander à ce que l'on expurge les noms qui viennent d'être prononcés ?

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bien sûr. Je crois
5 qu'en fait, il faudrait expurger l'ensemble de cette dernière réponse.

6 Oui. Je vous en prie, Madame Samson, poursuivez.

7 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

8 Q. Et lorsque vous étiez dans le véhicule, et qu'il vous emmenait quelque part,
9 est-ce que les soldats vous ont adressé la parole ? Est-ce qu'ils vous ont parlé ?

10 LE TÉMOIN WWWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

11 R. Non, ils ne nous ont pas parlé ce jour-là. Nous sommes arrivés jusqu'à Nizi
12 sans que personne ne nous adresse la parole.

13 Q. À votre arrivée à Nizi, qu'est-ce que vous avez fait ?

14 R. Lorsque nous sommes arrivés à Nizi, nous avons trouvé d'autres personnes
15 qui étaient en formation militaire. On nous a laissés dans ce camp de formation
16 militaire de Nizi.

17 Q. Y avait-il des commandants dans le camp de Nizi ?

18 R. Le jour où nous sommes arrivés au camp de Nizi, nous avons trouvé un
19 commandant qui était sur place. Actuellement, je ne connais pas son nom.

20 Et c'est Kisembo qui nous a conduits jusque-là.

21 Je ne connais pas le nom du commandant que nous avons trouvé sur place à Nizi.

22 Q. Combien de temps êtes-vous restés dans ce camp, à Nizi ?

23 R. J'ai fait trois semaines au camp de Nizi. Après, j'ai été conduit à Katoto. De
24 Katoto, je suis parti à Mandro.

25 Q. Est-ce que vous avez suivi une formation militaire au camp de Nizi ?

1 R. Oui. Je n'étais pas seul, nous étions nombreux. Dans notre groupe, nous avons
2 fait trois semaines. Après trois semaines, on nous a remis des armes ainsi que
3 l'uniforme militaire. C'était vers le soir qu'on nous avait remis ces choses-là. Et le
4 même soir, nous sommes rentrés à Katoto. Et de... nous avons quitté Katoto la nuit.

5 Q. Et qui vous a fourni les armes et les uniformes militaires, après ces trois
6 semaines de formation ?

7 R. La personne qui m'a « remise » l'uniforme militaire, c'était Bosco et Kisembo.
8 Bosco était assis sur une chaise, et Kisembo nous remettait les armes. En... à vrai dire,
9 on jetait sur nous l'arme et la tenue militaire ; et chacun devait recevoir lorsqu'on...
10 après avoir jeté cela sur toi.

11 Q. Quel type d'arme avez-vous... avez-vous reçu ?

12 R. C'était un Nato.

13 Q. Avez-vous suivi une formation dans un lieu nommé Barrière ?

14 R. Après Nizi, nous sommes partis à Katoto. Après Katoto, nous sommes arrivés
15 à Mandro. Après Mandro, j'ai tiré sur quelqu'un, on m'a ravi arme et uniforme
16 militaire, on m'a placé dans un autre groupe militaire qui recevait une nouvelle
17 formation militaire. C'est à partir de ce moment-là que j'ai été conduit à Barrière.

18 Q. Très bien.

19 Revenons sur cette dernière réponse. Donc, après le camp d'entraînement à Nizi,
20 vous êtes allé à Katoto. Est-ce que vous êtes allé à Katoto en compagnie d'un
21 commandant en particulier ?

22 R. À cette époque, j'étais sous la responsabilité de Kisembo.

23 Q. Qu'avez-vous fait à Katoto ?

24 R. Lorsque nous sommes arrivés à Katoto, nous avons été appelés à Mandro.
25 Lorsque nous sommes arrivés à Mandro, nous avons combattu. Après les combats

1 de Mandro, j'ai fait trois jours, j'ai tué quelqu'un. J'ai tué un militaire, alors on m'a
2 ravi arme et uniforme militaire. On m'a fait partir à Barrière.

3 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, pouvons-nous
4 passer en huis clos partiel ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Certainement.

6 Huis clos partiel, s'il vous plaît.

7 Nous ferons une pause dans cinq minutes à peu près, Madame Samson.

8 **(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 41) Reclassifié comme audience publique*

9 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes
10 en... à huis clos partiel.

11 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

12 Q. Vous souvenez-vous du nom du soldat que vous avez tué ?

13 LE TÉMOIN WWWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

14 R. Le militaire que j'avais tué s'appelait (Expurgé).

15 Q. Était-ce un soldat de l'UPC ?

16 R. Oui. C'était un militaire de l'UPC.

17 Q. Pourquoi avez-vous été puni pour l'avoir tué ? L'avez-vous tué au cours d'une
18 bataille, ou était-ce lors d'un... dans un autre contexte ?

19 R. Je l'ai... Je l'ai tué pour la raison suivante : (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 Il y avait des militaires qui avaient ravi de l'argent aux populations civiles, dans la
22 rue. Je faisais partie de ce groupe mais moi, je n'avais pas pris l'argent. Moi, je n'avais
23 pas vu cet argent. (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

1 (Expurgé) La
2 nuit, j'étais en colère. Nous étions en garde, nous.... C'était la nuit, nous faisons la
3 garde sur une route avec lui. Alors j'en ai profité pour le tuer.
4 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.
5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Si ça vous va,
6 Madame Samson, nous allons faire une pause de dix minutes.
7 Huis clos, je vous prie.
8 Merci, Monsieur Lubanga.
9 (*L'accusé est reconduit hors du prétoire*)
10 **(Passage en audience à huis clos à 15 h 44)* Reclassifié comme audience publique
11 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos, Monsieur le
12 Président.
13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Huissier, je vous
14 prie.
15 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)
16 À moins cinq.
17 **(L'audience, suspendue à 15 h 54, est reprise à huis clos à 15 h 57)* Reclassifié en audience
18 publique
19 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. - Veuillez vous asseoir.
20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Faites entrer le
21 témoin, s'il vous plaît.
22 (*Le témoin est introduit au prétoire*)
23 Audience publique, s'il vous plaît.
24 (*L'accusé est introduit au prétoire*)
25 (*Passage en audience publique à 15 h 59*)

1 Merci, Monsieur Lubanga.

2 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique,
3 Monsieur le Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Madame Samson.

5 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

6 Q. Monsieur le témoin, est-ce que Bosco et Kisembo connaissaient votre nom ?

7 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

8 R. Oui. Ils m'appelaient (Expurgé), ils m'avaient donné le nom de (Expurgé).

9 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, puis-je demander
10 une expurgation pour ce nom ?

11 Et pouvons-nous passer en audience à huis clos partiel ?

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Expurgation.

13 Audience à huis clos partiel, s'il vous plaît.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 16 heures) Reclassifié comme audience publique

15 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel,
16 Monsieur le Président.

17 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

18 Q. (Expurgé), est-ce que cela veut dire quelque chose en particulier ?

19 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

20 R. En swahili...

21 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : L'interprète de la cabine swahili n'a pas
22 compris la réponse du témoin.

23 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

24 Q. Veuillez m'excuser, Monsieur. Pourriez-vous répéter votre réponse ? Est-ce
25 que (Expurgé) veut dire quelque chose en particulier ?

1 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 Q. Et savez-vous pourquoi ils ont décidé de vous donner le surnom de

7 (Expurgé)

8 R. Je ne sais pas. Ils ont décidé de me surnommer ainsi. Et je n'avais aucune

9 autorité de refuser ce surnom. On donnait des surnoms aux gens, et ces gens à qui

10 on donnait ces surnoms n'avaient qu'à accepter d'être appelés ainsi. On n'avait pas le

11 choix.

12 Q. Merci.

13 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, avec votre

14 permission, nous pouvons repasser en audience publique.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup,

16 Madame Samson.

17 Audience publique, s'il vous plaît.

18 (*Passage en audience publique à 16 h 03*)

19 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique,

20 Monsieur le Président.

21 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

22 Q. Monsieur le témoin, après la période que vous avez passée à Mandro, vous

23 avez dit à la Chambre que vous avez suivi une formation supplémentaire à Barrière ;

24 c'est bien cela ?

25 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

- 1 R. Oui, à Barrière. C'est à l'époque où... C'est à l'époque de (Expurgé)
2 (Expurgé). Et on m'a embarqué dans un véhicule, et on m'a amené à Barrière, là où il
3 y avait des militaires. Et nous sommes arrivés, donc, à Barrière à bord de ce véhicule.
4 Et dans ce véhicule, il y avait des sacs de maïs et de haricots.
- 5 Q. Le commandant Kisémbé était-il avec vous à Barrière ?
- 6 R. Ce jour-là, je l'ai laissé à Mandro, et je suis parti dans le véhicule de M. Bosco.
- 7 Q. Cela signifie-t-il que Bosco est allé à Barrière... a fait le trajet jusqu'à Barrière
8 avec vous ?
- 9 R. Oui, nous avons voyagé ensemble, dans le même véhicule, jusqu'à Barrière.
- 10 Q. Avez-vous effectivement reçu une formation supplémentaire... militaire
11 supplémentaire à Barrière ?
- 12 R. Oui. Quand je suis arrivé à Barrière, je suis resté cinq jours, et on m'a donné
13 un fusil. Et on m'a dit de ne pas refaire ce que j'avais fait la première fois. Et on m'a
14 dit que si je tentais encore de faire ce que j'avais fait, on allait me tuer.
- 15 Je suis donc resté cinq jours. Et pendant ce temps, on m'avait remis une arme à feu.
- 16 Q. Et vous souvenez-vous de quelle arme à feu... de quel type d'arme à feu on
17 vous a donné ?
- 18 R. À Barrière, on m'a donné une arme à feu de type SMG.
- 19 Q. Pouvez-vous décrire le type de formation militaire que vous avez suivie à
20 Barrière ?
- 21 R. En ce qui me concerne, j'avais reçu une autre formation à Nizi. Et à Barrière,
22 j'ai suivi la même formation. On nous faisait faire des pompes, et on nous ordonnait
23 de nous coucher par terre, et on nous battait, et on nous apprenait à utiliser l'arme à
24 feu, à tirer à la cible, à viser. On mettait des morceaux de bois devant nous, et on
25 nous demandait de viser et de tirer. Comme s'il s'agissait de viser, ou alors de tirer,

1 sur une personne.

2 Q. Vous souvenez-vous s'il y avait d'autres commandants de l'UPC, au camp
3 militaire à Barrière ?

4 R. Au camp de Barrière, il y avait des commandants. Mais je ne connais pas leurs
5 noms. Le seul que j'ai pu connaître est Bosco. Ce jour-là, je suis arrivé avec Bosco. Et
6 il est resté là, à Barrière.

7 Mais je ne connaissais pas les autres commandants. Toutefois, je vous précise qu'il y
8 en avait d'autres. Même si je ne connaissais pas leurs noms.

9 Q. Vous souvenez-vous du nom des personnes qui assuraient la formation, de
10 l'une de ces personnes ?

11 R. Je me rappelle le nom d'un instructeur, celui qui m'a formé à Barrière. Il
12 s'appelait...

13 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : L'interprète a cru comprendre
14 Kabonjo (*Phon.*). Mais est-ce qu'on peut demander au témoin de répéter le nom de
15 cet instructeur, parce que l'interprète n'a pas bien compris ?

16 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

17 Q. Pouvez-vous répéter le nom de l'instructeur dont vous vous souvenez du nom ?

18 LE TÉMOIN WWWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

19 R. Le nom de notre instructeur à Barrière est : Kabo.

20 Q. Pendant que vous étiez au camp de Katoto, ou au camp de Nizi, ou au camp
21 de Mandro, ou au camp de Barrière, avez-vous jamais vu Thomas Lubanga ?

22 R. Le seul endroit où j'ai vu M. Thomas Lubanga était à Lopa. Mais je l'ai aussi
23 vu dans la ville de Bunia, le jour où je suis rentré à Bunia. Et ce jour-là, nous sommes
24 donc rentrés nous-mêmes à Bunia, et je l'ai vu.

25 Q. Lorsque vous avez vu M. Thomas Lubanga à Lopa, que faisait-il ?

1 R. Lorsque je l'ai vu à Lopa, nous venions de Lonio et nous passions par là. Et il
2 était avec le commandant Kisémba, mais je ne sais pas si c'est lui qui a appelé le
3 commandant Kisémba.

4 Nous étions avec le commandant Kisémba. Nous sommes arrivés à Lopa, et ils se
5 sont entretenus à l'intérieur de la maison. Notre travail consistait à monter la garde
6 derrière la maison où ils s'entretenaient. Mais nous ne savions pas sur quoi portait
7 leur conversation. Et, au moment de partir, Kisémba nous avait remis des chargeurs ;
8 et il nous a aussi donné l'autorisation de prendre des munitions.

9 Q. Vous avez dit que vous étiez arrivés à Lopa et que M. Thomas Lubanga et le
10 commandant... Kisémba ont discuté à l'intérieur de la maison. Mais de... la maison
11 de qui s'agissait-il ?

12 R. Je ne connais pas le propriétaire de cette maison. C'est une maison qui se
13 trouvait à l'intérieur d'un camp militaire, et c'était une très grande maison. Je ne sais
14 pas, j'ignore si c'était sa propre maison ou une maison appartenant à un membre de
15 la population.

16 J'ai simplement constaté qu'il s'est entretenu avec le commandant Kisémba et
17 d'autres commandants dans cette maison. C'était donc une maison, je répète, qui se
18 trouvait à l'intérieur du camp militaire, et c'était une très grande maison — même si
19 je ne connais pas son propriétaire.

20 Q. Étiez-vous nombreux pour garder la maison, ou n'étiez-vous que
21 quelques-uns ?

22 R. Nous étions très nombreux. D'autres commandants étaient arrivés avec leurs
23 troupes. Et le commandant Kisémba et nous-mêmes, qui formions sa garde
24 rapprochée, nous étions là. Nous venions d'arriver. Donc, tous les militaires qui
25 étaient chargés de monter la garde derrière ces commandants étaient là. Nous étions

1 donc très nombreux.

2 Q. Vous souvenez-vous du nom de certains des autres commandants qui sont
3 arrivés ce jour-là ?

4 R. Ce jour-là, il y avait le commandant Kisémbó, le commandant Bosco, Patrick
5 et le commandant Asimwe. Voilà les commandants que j'ai vus.
6 Cependant d'autres commandants sont arrivés à cet endroit, mais j'ignore leurs
7 noms.

8 Q. Et les soldats qui gardaient cette maison à Lopa, avaient-ils à peu près le
9 même âge que vous, étaient-ils plus âgés que vous ou plus jeunes que vous ? Est-ce
10 que vous savez ?

11 R. Ceux qui étaient plus âgés que moi étaient plus nombreux. Il y avait des
12 jeunes comme moi, mais ceux qui étaient plus âgés que moi étaient beaucoup plus
13 nombreux. Nous étions tous mélangés les uns avec les autres, mais les plus âgés
14 étaient beaucoup plus nombreux.

15 Q. Est-ce que vous vous souvenez à peu près combien de temps vous êtes resté là
16 bas, à attendre que les commandants aient terminé cette réunion ?

17 R. Nous avons fait deux heures à cet endroit.

18 Q. Avez-vous revu M. Thomas Lubanga après la réunion ?

19 R. Après cette réunion, je l'ai vu lorsqu'il est sorti de cette maison.

20 Et Kisémbó disait que nous n'avions plus de munitions. Et nous avons reçu
21 l'autorisation de prendre des munitions dans la maison où ils s'entretenaient. Nous
22 avons donc pris des munitions dans cette maison.

23 Q. Savez-vous si le fait que vous n'aviez plus de munitions a été abordé pendant
24 la réunion ? Est-ce que le commandant Kisémbó vous l'a dit, par la suite ?

25 R. Lorsqu'ils sont sortis de cette maison, le commandant Kisémbó a voulu que

1 nous embarquions dans notre véhicule. Mais par la suite, il a dit qu'il voulait
2 retourner dans cette maison, et ils se sont entretenus. Et après leur entretien,
3 Kisembo nous a appelés, et nous sommes entrés dans la maison pour prendre des
4 munitions.

5 Q. Avez-vous trouvé des munitions, dans la maison, que vous avez pu emmener
6 avec vous ?

7 R. Oui. Nous avons trouvé des caisses de munitions, et nous avons emporté ce
8 que nous étions capables d'emporter. Et nous avons laissé le reste dans la maison.

9 Q. Avez-vous parlé avec Thomas Lubanga, avant ou après cette réunion ?

10 R. Je vous mentirais si je vous disais que j'ai eu un entretien avec Thomas
11 Lubanga. Je ne l'ai vu qu'à Lopa, et je l'ai encore revu lorsque nous l'escortions
12 jusque dans la ville de Bunia. Et depuis lors, je ne l'ai jamais revu.

13 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre ce que vous faisiez lorsque vous assuriez son...
14 lorsque vous l'avez escorté vers la ville de Bunia ?

15 R. Lorsque nous l'avons accompagné à Bunia, il était question pour nous
16 d'assurer sa sécurité. Nous étions dans un véhicule qui était avant le sien. Et avant...
17 Et derrière son véhicule, il y avait d'autres véhicules dans lesquels se trouvaient
18 d'autres militaires. Nous l'avons... accompagné jusqu'en ville. Et mon groupe est
19 rentré à Mandro.

20 Q. Qui vous a demandé d'accompagner M. Lubanga et d'assurer sa sécurité ?

21 R. C'est MM. Bosco et Kisembo qui nous l'ont demandé.

22 Q. M. Lubanga connaît-il votre nom ?

23 R. J'ignore s'il connaît mon nom. Je ne suis d'ailleurs pas sûr s'il connaît mon
24 nom.

25 Q. Vous a-t-il adressé la parole directement, à un moment où à un autre pendant

1 ce voyage, lorsque vous l'avez accompagné à Bunia ?

2 R. Non. Nous ne nous sommes jamais entretenus. Notre rôle était d'assurer sa
3 sécurité. Seuls les commandants pouvaient s'entretenir avec lui. Nous, nous suivions
4 les ordres des commandants qui étaient avec lui.

5 Q. Vous souvenez-vous, approximativement, de la date à laquelle vous avez
6 accompagné M. Lubanga à Bunia ?

7 R. Je ne me souviens ni de la date ni du mois au cours duquel nous l'avons
8 accompagné à Bunia. Tout ce que je sais, c'est que c'était vers la fin de l'année 2002
9 ou au début de 2003.

10 Q. Quelqu'un vous a-t-il dit pourquoi M. Lubanga allait à Bunia ?

11 R. J'ai entendu mes collègues militaires dire que Ngudjolo n'avait pas la
12 possibilité d'aller à Bunia, et que c'était M. Lubanga qui pouvait se rendre à Bunia, et
13 que Bunia était sous le contrôle de Thomas Lubanga. C'est ainsi qu'il s'est rendu à
14 Bunia, parce que Ngudjolo n'avait pas le pouvoir de contrôler Bunia. Voilà ce que j'ai
15 entendu mes compagnons d'armes dire. Ce n'est pas quelque chose qui a été « dite »
16 par des commandants ; non, c'étaient mes collègues. Donc, ils ont dit que Bunia était
17 sous notre contrôle.

18 Q. Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez pris des munitions dans la maison,
19 à Lopa. Y a-t-il eu d'autres fois où vous avez pris des munitions... où vous êtes allé
20 chercher des munitions ?

21 R. Lorsque nous avons pris ces munitions, nous sommes retournés à Lonio, et le
22 soir, nous avons pris la direction de Mandro. Et nous avons déposé les munitions à
23 Mandro. Parce que... *(fin de l'intervention non interprétée)*.

24 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : Peut-on demander au témoin de parler
25 lentement ?

1 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : La dernière partie de votre réponse n'a
2 peut-être pas été entendue par les interprètes.

3 Q. Vous avez dit que lorsque vous êtes allé chercher les munitions, vous êtes
4 retourné à Lonio et que le soir, vous avez pris la direction de Mandro et que vous
5 avez déposé les munitions à Mandro. Alors, avez-vous dit quelque chose d'autre
6 après cela ?

7 LE TÉMOIN WWWW-0297 (*interprétation du swahili*) :

8 R. Ce jour-là, nous avons pris ces munitions à Lopa, et c'était après une bataille
9 que nous avons livrée à... à Lonio. Et nous avons poursuivi les Lendu jusqu'à un
10 endroit, et à ce moment-là, M. Kisémba s'entretenait avec quelqu'un sur sa radio
11 Motorola. J'ignore s'il s'entretenait avec M. Lubanga.

12 Et donc, nous sommes allés à Lopa, et c'est ainsi que nous avons pris ces munitions.
13 Et le même soir, nous sommes rentrés à Lonio. Et dans la même nuit, nous sommes
14 allés à Mandro.

15 Q. Avez-vous souvent vu M. Kisémba avoir des discussions sur sa radio
16 Motorola ?

17 R. Tous les jours. Le matin, le soir, la nuit, il parlait en utilisant... sur sa radio
18 Motorola ; tous les jours.

19 Q. Avez-vous entendu avec qui il parlait ?

20 R. La plupart de temps, il communiquait avec Bosco, Patrick et d'autres
21 commandants dont j'ignore les noms. Ils utilisaient des codes, mais je pouvais
22 identifier la voix de Patrick et de Bosco lors de leurs conversations. Je pouvais donc
23 identifier leurs voix.

24 Q. Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez allé à Mandro avec les munitions
25 et que vous les aviez laissées là. Est-ce que vous avez jamais retiré des munitions de

1 Mandro, ou vu des munitions être déposées là par d'autres ?

2 R. Je n'ai pas bien compris votre question. Veuillez la reposer.

3 Q. Est-ce que vous avez jamais vu des munitions être déposées à Mandro par
4 d'autres personnes, lorsque vous étiez présents à Mandro ?

5 R. Toutes les munitions étaient gardées à Mandro, et tous les camps venaient
6 s'approvisionner à Mandro ; et ce sont des avions qui larguaient des munitions. Et
7 tous les camps venaient s'approvisionner en munitions au camp de Mandro.

8 Q. Avez jamais... avez-vous jamais vu — pardon — des avions laisser tomber des
9 munitions à Mandro ?

10 R. Oui. Les avions venaient une, deux ou trois fois par semaine. C'était chaque
11 lundi, mercredi et vendredi. Si l'avion ne vient pas vendredi, il pouvait venir le
12 samedi. Donc, c'était trois fois par semaine pour emmener des munitions et des
13 armes à feu.

14 Q. Donc, après que vous ayez déposé les munitions que vous étiez allé chercher
15 à Lopa, après que vous les ayez laissées à Mandro, où êtes-vous allé ?

16 R. De Mandro, je suis allé à Katoto.

17 Q. Et vous souvenez-vous de combien de temps, à peu près, vous êtes resté à
18 Katoto ?

19 R. De Mandro, je suis allé à Katoto. En fait, on nous a demandé d'aller monter
20 une garde à Katoto parce qu'il y avait des bruits selon lesquels des Lendu allaient
21 attaquer Katoto. Donc, mon groupe a été positionné sur une route de Katoto pour
22 assurer la sécurité.

23 Q. Vous souvenez-vous combien de temps, à peu près, vous êtes resté à Katoto,
24 pour assurer la sécurité de cette route ?

25 R. Nous avons fait toute une semaine à cet endroit. Après une semaine, on nous

1 a rappelés à un rassemblement, et des groupes ont été formés. Et mon groupe, le
2 groupe dans lequel je me trouvais, a été envoyé à Mandro, et l'autre groupe est resté
3 à Katoto.

4 Q. Et qui était les commandants à l'assemblée à Katoto ?

5 R. C'est Bosco qui assurait le contrôle de Katoto.

6 Q. Y avait-il d'autres commandants de l'UPC à cette assemblée ?

7 R. De quelle assemblée parlez-vous ?

8 Q. Vous avez dit à la Cour que vous aviez passé une semaine à Katoto, et
9 qu'après une semaine, vous aviez été appelé à un rassemblement, à une assemblée.
10 Alors, je me demandais si vous vous souveniez de quels commandants étaient
11 présents à ce rassemblement ?

12 R. Il y avait Patrick et Bosco, les deux seulement. Il y avait d'autres
13 commandants de rang inférieur, mais j'ai oublié leurs noms.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Madame Samson,
15 l'heure de Cendrillon va bientôt sonner. Je ne voudrais pas vous interrompre au
16 mauvais moment. Est-ce que ce moment-ci vous convient ?

17 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Oui. Merci beaucoup.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez été
19 extrêmement patient et vraiment clair aujourd'hui, Monsieur le témoin. Merci
20 beaucoup de respecter les instructions que nous vous avons données au début de
21 votre déposition. Nous allons nous arrêter pour aujourd'hui. Nous nous réjouissons
22 de vous retrouver demain matin à 9 h 30. Bonne soirée.

23 Huis clos partiel (*sic*), s'il vous plaît.

24 (*L'accusé est reconduit hors du prétoire*)

25 LE TÉMOIN WWW-0297 (*interprétation du swahili*) : Merci.

1 *(*Passage en audience à huis clos à 16 h 41*) Reclassifié comme audience publique
2 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel (*sic*).
3 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)
4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que
5 M. Lubanga pourrait rentrer un instant, s'il vous plaît, dans le prétoire ?
6 (*L'accusé est introduit au prétoire*)
7 Maître Mabilie, n'essayez pas de répondre maintenant, d'autant que les bandes vont
8 bientôt s'arrêter — l'enregistrement.
9 D'ici mercredi, nous vous demanderons certainement, après des consultations utiles
10 — en tout cas nous l'espérons — avec l'Accusation, nous vous demanderons de
11 savoir ce que vous envisagez comme ordre du jour, comme calendrier plus
12 précisément, s'agissant de la déposition et des requêtes à la suite de votre requête
13 concernant l'abus de procédure. Nous devons connaître définitivement votre
14 position, savoir ce que vous attendez. Quand est-ce que ces requêtes seront
15 présentées ? À quel moment est-ce que la Chambre sera informée sur ce sujet ?
16 Dans la mesure où vous considérez que des requêtes orales sont appropriées sur ces
17 questions, c'est vraiment essentiel pour de nombreuses raisons, y compris le fait que
18 les témoins qui sont encore sur notre liste doivent être pris en compte. Nous
19 souhaiterions savoir ce que, dans la mesure du possible, vous souhaiteriez voir se
20 dérouler.
21 Donc, il n'est pas nécessaire que vous répondiez à cela aujourd'hui, mais nous
22 souhaiterions qu'au cours de l'audience, mercredi, vous nous indiquiez tout cela.
23 Madame Samson, de combien de temps avez-vous encore besoin ?
24 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Une heure et demie à deux heures,
25 peut-être.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

2 Dernière instruction, est-ce que l'on pourrait demander à la régie informatique de
3 couper le son des ordinateurs personnels pour que nous n'entendions plus ces petits
4 bruits, ces petits sons à chaque fois que quelqu'un reçoit un *e-mail* ? C'est vraiment
5 énervant d'avoir Outlook enregistrer tous les nouveaux *e-mail* arrivant pendant
6 l'audience.

7 9 h 30 demain matin.

8 (*L'audience est levée à 16 h 46*)

9 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

10 En application du courriel d'instruction de la Chambre de première instance I, en
11 date du 2 décembre 2011, la transcription est reclassifiée en public après que les
12 expurgations indiquées aient été appliquées comme instruit par la Chambre. Tous
13 les passages en « *huis clos », « *huis clos partiel » sont maintenant disponibles au
14 public à l'exception des parties expurgées de la transcription.